

CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 mars 2025

PRESENTS (12) : MM. TARDIEU, BESSON-FAYOLLE, BOULAT, CUISNIER, DAMIZET, EVERETT, GRANOTTIER, MARAS, REY, SEIVE, SOUBEYRAND, VINCENT

ABSENTS EXCUSES (5) : Messieurs COUZON, OLLIER, THIVILLIER, Mesdames JAGOT, MAYOLLET

Secrétaire de Séance : André REY

Puis il procède à l'appel

Le maire demande s'il y a des observations au procès-verbal de la séance du 17 février 2025.

1-Intervention CMJ

Les enfants du CMJ sont venus exposer leurs travaux à l'ensemble du conseil municipal et sollicite la validation du CM.

- 1) Arbre de Noël : proposition pour la 2^{ème} édition
 - Continuer les décorations « maison » réalisés par leurs soins avec du matériel de récupération.
 - Garder l'idée du sapin naturel.
 - Garder le rassemblement avec les familles pour décorer le sapin et le verre de l'amitié.
- 2) Présentation du projet « création d'un espace dédié aux lecteurs dyslexiques à la médiathèque »
 - En collaboration avec la responsable de la médiathèque, une malle dédiée aux troubles DYS va être empruntée à la médiathèque de la Loire et pourront la découvrir le mercredi 14 mai.
- 3) Ramassage des déchets :
 - Le nettoyage du Village est un événement qui revient régulièrement dans les projets du CMJ, une date a été définie pour que les enfants participent à cette opération :
le samedi 17 mai 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets du CMJ et apporte tout le soutien nécessaire à leur réalisation.

2- Intervention du Maire de Valfleury

MR LAURENT Maire de la Commune de Valfleury, accompagné de Mr JOLY Hervé adjoint sont venus présenter le projet d'aire de jeux sur la place du village.

La localisation des travaux se trouve sur une parcelle appartenant à la commune de Valfleury mais localisé sur la commune de Cellieu.

Un réaménagement de l'entrée du village préposé à être un lieu multigénérationnel, avec la création d'un city stade, de terrain de pétanque, de nouvelles tables de pique-nique, aire de fitness ainsi que du nouveau mobilier pour l'aire de jeux des enfants.

De plus, l'éclairage public sera changé pour du LED.

Ce projet a été accompagné par Village d'avenir.

Le cout du projet s'élève à 270 666 € pour l'aménagement du bourg et 84 758 € HT pour le remplacement de l'éclairage public.

Il nous invite à leur évènement prévu le 11 avril à 20h00 : « La nuit est belle »

Le conseil municipal remercie Mr Le maire de Valfleury pour cette présentation.

3- Vote des contributions directes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2025 de la Commune,

Considérant le souhait du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux, et reconduit les taux de 2024

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

12 voix Pour,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit :

Taxes	Taux d'imposition 2025
Foncier bâti	32,25
Foncier non bâti	55,88
Taxe d'habitation	12,95

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat, bases qui connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

4- Approbation du marché mobilier de la future médiathèque

Monsieur le maire informe le conseil municipal du résultat concernant l'appel d'offres pour le mobilier de la future médiathèque. Nombre de candidatures reçues, choix de recevoir les 3 premiers.

Entreprise	Note finale technique 60%	Note finale prix 40 %	Note finale prix + valeur technique	Classement final	
1	38,00	40,00	78,00	3	DENIS PAPIN COLLECTIVITES
2	54,00	38,92	92,92	1	SAS IDM
3	45,00	36,91	81,91	2	MOBI DECOR

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

12 Voix Pour,

- **DECIDE** de retenir la société IDM pour le mobilier de la nouvelle médiathèque pour un montant de 96 036.12 € HT
- **SOLLICITE** des subventions auprès des partenaires financiers nommés ci- dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- Demande DGD et de subvention pour le mobilier

Monsieur le Maire expose le projet suivant le mobilier de la future médiathèque.

Le cout prévisionnel de l'achat de mobilier s'élève à 115 243.34 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DGD peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de solliciter des subventions à :

La DRAC, à hauteur de 55%

- Le département, à hauteur de 25% dans le cadre de l'enveloppe territorialisée

Etant entendu que le montant total des subventions ne peut excéder 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-APPROUVE la réalisation des demandes de subvention.

6-Demande DGD et de subvention pour le renouvellement des fonds documentaires

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le fonds documentaire a besoin d'être renouvelé.

Le coût prévisionnel de l'achat de nouvelles collections s'élève à 2735.78 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible et que des subventions peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de demander un financement à la DRAC à hauteur de 55% du cout du projet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

-APPROUVE la réalisation des demandes de subvention.

7- Demande de DGD et de subvention pour l'augmentation des horaires d'ouverture de la future médiathèque.

Dans le cadre du nouveau projet, il y prévoit d'augmenter les plages horaires d'ouverture au public.

Monsieur le Maire présente la modification des horaires d'ouverture de la future médiathèque en rappelant les horaires actuels.

Actuellement, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Ouverture actuelle :

Mardi :15h00-18h00

Mercredi : 14h00-18h00

Samedi: 10h00-12h00

Total : 9h00

Suite à un sondage de la population, il est envisagé d'augmenter le temps d'ouverture au public de 7h00 répartis de la façon suivante :

Ouverture future:

Mardi : 15h00-19h00

Mercredi: 10h00-12h00 / 15h00-18h00

Vendredi : 15h00-19h00

Samedi : 9h30-12h30

Total: 16h00

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible et que des subventions peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de solliciter un accompagnement financier de la DRAC à hauteur de 55%.

Etant entendu que le montant total des subventions ne peut excéder 80%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-APPROUVE la réalisation des demandes de subvention.

8- Demande DGD et de subvention pour la création d'un demi-poste pour l'ouverture de la future médiathèque.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les modifications d'organisation du fonctionnement de la médiathèque, nécessite le recrutement d'un agent pour un temps de travail de 21h hebdomadaires.

Le poste est à pourvoir pour septembre 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible et que des subventions peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de demander des subventions à hauteur de 80% :

- La DRAC à hauteur de 55%,
- Le département à hauteur de 25%

Etant entendu que le montant total des subventions ne peut excéder 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-APPROUVE de réaliser les demandes de subvention.

9- Demande DGD et de subvention pour le matériel informatique de la future médiathèque.

Monsieur le Maire expose le projet suivant le matériel informatique

Le cout prévisionnel de l'installation de l'informatique s'élève à 15 050€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible et que des subventions peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de demander des subventions à :

La DRAC, à hauteur de 55%

Le département à hauteur de 25%

Etant entendu que le montant total des subventions ne peut excéder 80 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

-APPROUVE la réalisation de demande de subvention.

10- Demande DGD et de subvention pour le matériel audio-vidéo de la future médiathèque

Monsieur le Maire expose le projet suivant le matériel audio-video.

Le cout prévisionnel de l'installation de l'informatique s'élève à 49 100.68€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible et que des subventions peuvent être obtenues pour ce dossier.

Il est donc proposé de demander des subventions à hauteur de 80% :

- A La DRAC,
- A Le département

Etant entendu que le montant total des subventions ne peut excéder 80 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

-APPROUVE la réalisation de demande de subvention.

- Dates des prochains CM :
 - Lundi 26 mai 2025 à 20h00
 - Lundi 7 juillet 2025 à 20h00
 - Lundi 8 septembre 2025 à 20h00

